

Gouvernement canadien et annonce publiquement son grand désir d'entamer des négociations. Cela fait toute la différence possible. Sous ces conditions, et du moment que le président des Etats-Unis s'adresse à nous dans cet esprit, je reconnais que ces assurances ont une signification très grande. Nous nous sommes séparés à Albany sur l'entente que la question pourrait être reprise à Washington sous peu. Le président nous a assuré qu'il était disposé à se contenter d'une concession très légère en vue de résoudre la difficulté. On avait demandé un traitement aussi favorable que celui accordé à la France; mais on savait que nous ne pouvions l'accorder. Il s'agissait de savoir si nous pourrions accorder aux Etats-Unis un régime moins favorable que celui du traité conclu avec la France, mais dont les Etats-Unis pourraient se contenter. Nous nous sommes donc séparés à Albany, pour reprendre les négociations à Washington vendredi dernier; et lors de cette dernière conférence, j'avais l'honneur et l'avantage d'avoir pour compagnon et collaborateur mon excellent ami le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Graham). Toute l'affaire se passa très bien, comme dans la circonstance précédente. De part et d'autre, on désirait éviter une guerre à coup de tarifs. Je le répète, nous ne pouvions accorder aux Etats-Unis le bénéfice du traité conclu avec la France. Nous n'étions pas disposés à prendre des mesures dont l'effet serait de nous faire perdre les avantages et les droits dont nous bénéficions de ce chef, et nous n'étions pas disposés à accorder aux Etats-Unis des concessions spéciales.

La question qui se présentait c'était celle-ci: pouvions-nous, en accordant certaines réductions—non pas aux Etats-Unis seulement, mais à tous les pays du monde—créer une situation qui serait acceptée par le président des Etats-Unis comme justification suffisante de l'émission d'une proclamation accordant au Canada le bénéfice du tarif minimum. Tel était le problème que nous avions à résoudre, tel était le règlement que nous cherchions à effectuer. Or, un honorable député de la gauche a prétendu que c'était là une bravade. C'est possible. D'aucuns aux Etats-Unis prétendent que le président n'aurait pas pris le parti d'imposer au Canada le tarif maximum. Telle était l'opinion de certaines gens, et pour un temps l'opinion de bon nombre de gens.

Mais je dois dire que d'après les renseignements les plus sûrs qu'il m'a été possible d'obtenir de sources dignes de confiance et de respect, j'ai été porté à croire, pour les raisons ci-dessus indiquées, que le président, malgré son amitié pour le Canada, aurait pu se trouver forcé de nous imposer le tarif maximum en s'abstenant d'émettre sa proclamation.

M. FIELDING.

M. J. D. REID: Le ministre avait-il ces renseignements en sa possession alors qu'on nous faisait ratifier le traité conclu avec la France?

L'hon. M. FIELDING: En tout cas cela n'aurait pas influencé notre conduite. Je ne vois pas bien où l'honorable député veut en venir avec sa question.

M. J. D. REID: Le ministre a déclaré dans le temps que l'attitude des Etats-Unis importait fort peu, mais qu'il fallait ratifier le traité à tout prix.

L'hon. M. FIELDING: En effet, c'est bien l'attitude que j'ai prise, et, si je ne me trompe pas, c'est avec le concours de l'honorable député de Grenville (M. J. D. Reid) que nous avons ratifié le traité.

M. J. D. REID: Je le sais; mais le ministre des Finances (M. Fielding) ne chante plus la même chanson aujourd'hui; somme de dire s'il ferait les démarches qu'il a faites depuis, il répondit négativement.

L'hon. M. FIELDING: J'ai traité cet aspect de la question au début de mon présent discours. On nous avait conseillé, ai-je dit, de nous adresser aux Etats-Unis avant de ratifier le traité avec la France, et pour bien dire, d'obtenir leur assentiment à cette ratification par nous.

M. NORTHROP: Non, ce n'est pas ce qu'on avait conseillé.

L'hon. M. FIELDING: Oui, voici ce qu'on nous conseillait: avant de faire ratifier ce traité, assurez-vous de l'attitude que prendront les Etats-Unis. Si ce n'est pas là ce qu'on nous proposait, qu'est-ce donc?

M. NORTHROP: Puisque le ministre a posé la question, c'est sans doute qu'il veut une réponse. Il ne s'agissait pas d'envoyer le ministre aux Etats-Unis pour qu'il s'assurât de leur sentiment dans l'espèce, mais simplement qu'il se donnât la peine de lire à son loisir le texte d'une loi antérieurement votée ainsi que le texte de la loi des Etats-Unis, de manière à se rendre compte si, sous le régime des lois existantes, il ne s'exposait pas, en agissant comme il l'a fait, à nous mettre plus tard dans l'obligation de tomber à genoux et de demander pardon de ce que nous avions fait. L'honorable ministre affirma hautement qu'il ne ferait jamais les démarches que depuis, pourtant, il a faites.

L'hon. M. FIELDING: L'honorable député (M. Northrup) n'est pas aussi ingénieux qu'il le croit. S'il se reporte au compte rendu des débats, il verra qu'on nous a conseillé de ne pas procéder à la ratification du traité avec la France tant